

les gouvernements à cause du pouvoir qu'elle a d'influer sur les choix entre ces incertitudes. S'il est vrai que, dans une structure bureaucratique, un moyen d'acquérir du pouvoir consiste à obtenir un contrôle sur des zones d'incertitude étant donné que ceux qui décideront dans des conditions d'incertitude disposent d'un pouvoir sur ceux qui seront touchés par les choix qui seront faits, alors on peut dire que la firme plurinationale dispose, dans une certaine mesure, de ce pouvoir. Le succès d'une planification économique (ou de la politique économique en général) requiert une certaine dose de certitude. Il faut pouvoir prédire les réactions de ceux qui seront touchés par la mesure. Or la firme plurinationale injecte de nouvelles incertitudes dans le pays d'accueil non seulement en modifiant certains facteurs économiques, comme nous l'avons vu plus haut, mais également en réduisant la capacité du gouvernement à prédire les réactions à ses plans ou à ses propositions. L'ampleur du capital étranger au Canada qui rend très élevés les coûts potentiels d'une "fuite" de capitaux et la difficulté pour les gouvernements canadiens de prévoir les réactions de ces firmes étrangères à ses politiques économiques expliquent sans doute en bonne partie leurs hésitations chaque fois qu'il a été question d'une véritable politique des investissements étrangers au Canada. En revanche, les transactions intrafirmes et hors marché, les diverses subventions que les gouvernements versent aux entreprises concernant le choix d'une localisation, la recherche, les investissements, etc. contribuent à réduire considérablement l'incertitude du point de vue de la firme, tout en ne faisant rien ou peu pour simplifier la tâche des gouvernements des pays d'accueil sous ce chapitre.

On croit aussi que les firmes plurinationales sont capables de créer un déséquilibre économique dans un pays d'accueil. Parce qu'elles disposent, concernant leurs sources de fonds, de certaines options qui les mettent à